



depot le 28 octobre 2016

Compte rendu de la réunion de quartier des vergers du 04/06/2015

Elus présents : Nathalie HUGENSCHMITT, Thierry GABLE, Pascal BALLY, Cindy BRICE, Nora KEBAILI, Angélique LAINE

Elus excusés : Jean Christophe MOREL, Astrid ALBRIEUX, Hayette SIBLOT

Administrés présents : Estelle CHARDON, Solange FARES, Marlène MARCAND, Olivier PAUVRET et Madame, Camille PFUNDSTEIN, Edwige STANISLAWSKI, Alice STAWICKI, Catherine ZELLER

Sujets évoqués à la réunion des référents de quartier du 15 avril 2015

- Demande de faire tailler la haie de Monsieur BAU. Madame Le Maire explique que suite à la délibération du Conseil Municipal dans sa séance du 27 mars 2015, Monsieur BAU a bien voulu faire le nécessaire et nous l'en remercions.
- Demande de mettre en place un panneau de voie sans issue à l'entrée de la rue des vergers. Madame Le Maire explique que c'est chose faite, mais qu'il est possible que la rue des vergers soit l'entrée d'un futur quartier sur les terrains non bâti de la SED. Elle explique que l'acquisition du bien par la commune est en cours et qu'il est prévu de réaliser environ 40 parcelles viabilisées qui seront commercialisées. Concernant les bâtiments, des réflexions sont en cours pour étudier comment réhabiliter le site en préservant la partie la plus récente des bâtiments.
- Demande d'une réunion de quartier avec Néolia, programmée ce jour.
- Demande d'une réunion de quartier au sujet du déplacement du point R, programmée ce jour.

Vente d'appartements

Il s'agit de la vente de 12 appartements et de 6 garages dans le 10 et 12 rue des vergers, avec une proposition d'acquisition depuis le premier juin jusqu'au 1er août pour les locataires concernés. La valeur des biens selon les domaines est de 38 000 euros à 79 000 euros en fonction du type de logement, prix du garage 5 000 euros. Les appartements sont vendus en l'état avec un ravalement de façade.

Le site sera géré ensuite en copropriété par un syndic.

Pour le locataire concerné trois choix :

- Acquérir (Conseil en financement possible avec Logilia)
- Rester en location avec des charges plus élevées pour la gestion par le syndic (Environ 50 euros mensuelles)
- Être relogé dans un autre appartement sur site ou ailleurs avec frais de déménagement à la charge de Néolia.

La vente des appartements du 14 et 16 rue des vergers n'est pas programmée avant 2020.

Déplacement du point R

Rappel du contexte historique :

- Début de l'année 2011, libération du parking au 23 rue des écoles pour les besoins des travaux de l'élargissement de l'autoroute et déplacement du point sur le parking de la SED pour desservir la rue des écoles, la rue des vergers, la rue de Courcelles, la rue du Château d'eau et les Essarts bas.
- Six mois après, fermeture des parkings de la SED par le propriétaire et déplacement du point R à l'entrée de la rue des vergers **sans que cela ne pose de problèmes pour les habitants de la rue des vergers.**
- De 2011 à 2014, de multiples courriers ont été envoyés au propriétaire de la SED, lui demandant d'enlever les barrières afin que la commune occupe les parkings par une convention d'occupation temporaire à titre payant, mais les demandes sont restées sans réponse positive.
- En janvier 2014, distribution d'un document faisant état de notre bilan de mandat dans lequel il est expliqué en conclusion du texte « Assurer la sécurité aux abords de l'école » : Nous sommes



deput le 28 octobre 2016

Compte rendu de la réunion de quartier des vergers du 04/06/2015

Elus présents : Nathalie HUGENSCHMITT, Thierry GABLE, Pascal BALLY, Cindy BRICE, Nora KEBAILI, Angélique LAINE

Elus excusés : Jean Christophe MOREL, Astrid ALBRIEUX, Hayette SIBLOT

Administrés présents : Estelle CHARDON, Solange FARES, Marlène MARCAND, Olivier PAUVRET et Madame, Camille PFUNDSTEIN, Edwige STANISLAWSKI, Alice STAWICKI, Catherine ZELLER

Sujets évoqués à la réunion des référents de quartier du 15 avril 2015

- Demande de faire tailler la haie de Monsieur BAU. Madame Le Maire explique que suite à la délibération du Conseil Municipal dans sa séance du 27 mars 2015, Monsieur BAU a bien voulu faire le nécessaire et nous l'en remercions.
- Demande de mettre en place un panneau de voie sans issue à l'entrée de la rue des vergers. Madame Le Maire explique que c'est chose faite, mais qu'il est possible que la rue des vergers soit l'entrée d'un futur quartier sur les terrains non bâti de la SED. Elle explique que l'acquisition du bien par la commune est en cours et qu'il est prévu de réaliser environ 40 parcelles viabilisées qui seront commercialisées. Concernant les bâtiments, des réflexions sont en cours pour étudier comment réhabiliter le site en préservant la partie la plus récente des bâtiments.
- Demande d'une réunion de quartier avec Néolia, programmée ce jour.
- Demande d'une réunion de quartier au sujet du déplacement du point R, programmée ce jour.

Vente d'appartements

Il s'agit de la vente de 12 appartements et de 6 garages dans le 10 et 12 rue des vergers, avec une proposition d'acquisition depuis le premier juin jusqu'au 1er août pour les locataires concernés. La valeur des biens selon les domaines est de 38 000 euros à 79 000 euros en fonction du type de logement, prix du garage 5 000 euros. Les appartements sont vendus en l'état avec un ravalement de façade.

Le site sera géré ensuite en copropriété par un syndic.

Pour le locataire concerné trois choix :

- Acquérir (Conseil en financement possible avec Logilia)
- Rester en location avec des charges plus élevées pour la gestion par le syndic (Environ 50 euros mensuelles)
- Être relogé dans un autre appartement sur site ou ailleurs avec frais de déménagement à la charge de Néolia.

La vente des appartements du 14 et 16 rue des vergers n'est pas programmée avant 2020.

Déplacement du point R

Rappel du contexte historique :

- Début de l'année 2011, libération du parking au 23 rue des écoles pour les besoins des travaux de l'élargissement de l'autoroute et déplacement du point sur le parking de la SED pour desservir la rue des écoles, la rue des vergers, la rue de Courcelles, la rue du Château d'eau et les Essarts bas.
- Six mois après, fermeture des parkings de la SED par le propriétaire et déplacement du point R à l'entrée de la rue des vergers **sans que cela ne pose de problèmes pour les habitants de la rue des vergers.**
- De 2011 à 2014, de multiples courriers ont été envoyés au propriétaire de la SED, lui demandant d'enlever les barrières afin que la commune occupe les parkings par une convention d'occupation temporaire à titre payant, mais les demandes sont restées sans réponse positive.
- En janvier 2014, distribution d'un document faisant état de notre bilan de mandat dans lequel il est expliqué en conclusion du texte « Assurer la sécurité aux abords de l'école » : Nous sommes